

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec

# VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

*Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **“ LINABESTOS ”**

est la seule planche murale

#### **ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU**

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; **LINABESTOS** est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

**LINABESTOS** est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### **COÛTE PEU**

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBICIES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUPELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

# LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des **VERRES TORIQUES** sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des **VERRES TORIQUES**. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

## P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

**CIERGES ET VINS DE MESSE**  
**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,**  
MONTREAL.

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauracion de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent. Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée ; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

---

C

BU

Ca  
Pa  
Pa

Bu

Edo  
(Sén



---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---



---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine.* 257. — *Les Quarante-Heures,* 257.

**Partie officielle :** Communication de l'Archevêché, 258.

**Partie non officielle :** Noël, 258. — **CAUSERIE DE LA SEMAINE :** L'avenir éternel, 259. — **LITURGIE ET DISCIPLINE :** Bénédiction du Saint Sacrement, 262. — **CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ,** 263. — Nouveaux archevêques, 265. — **VARIÉTÉS :** La messe sous les abus, 266. — **LES LIVRES,** 267.

**Bulletin social :** **DOCTRINE :** Aussi ancienne que le monde, 269. — **FAITS ET ŒUVRES :** C'est justice, 270 ; Mgr Bruchési et la prohibition, 272.

---



---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 20 décembre.** — (Dim. vacant) S. ETIENNE, 1er martyr, *dm. 2 cl.*  
**Lundi, 21.** — S. JEAN, apôtre et évangéliste, *dbl. 2 cl.*  
**Mardi, 22.** — Les SS. INNOCENTS, martyrs *dbl. 2 cl.*  
**Mercredi, 23.** — S. THOMAS de Cantorbéry, év. et mart.  
**Jouidi, 24.** — Du dim. dans l'octave de Noël, *semid. pris.*  
**Vendredi, 25.** — S. SYLVESTRE, pape et conf.  
**Samedi, 1 janvier.** — Circoncision de N. S. J. C. (d'obligation) 2 cl.  
**Dimanche, 2.** — (Dim. vac.) S. NOÛ DE JÉSUS, *dm 2 cl.*

## QUARANTE-HEURES

26 décembre, Mastal. — 27, Couvent de Bienville. — 29, Couvent de St-Edouard (Lévis). — 31, Missionnaires de Marie. — 2 janvier, Dominicaines (Séminaire).

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊCHÉ

#### LA PROPAGATION DE LA FOI

Les paroisses qui n'ont pas encore envoyé leur contribution pour la Propagation de la Foi sont priées de la faire parvenir à l'Archevêché, d'ici au 28 décembre inclusivement. Après cette date, leur contribution ne pourrait paraître dans le compte rendu de cette année.

J.-CL. ARSENAULT, ptre.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### NOËL

Dans la sainte nuit de Noël, le peuple des fidèles s'agenouille au pied d'une crèche, où l'on voit, sur un peu de paille, un pauvre petit enfant, enveloppé de langes ; et le peuple redit, avec les sentiments d'une adoration fervente, les paroles de saint Luc : *Natus est... hodie Salvator mundi.*

Cet enfant, « enveloppé de langes » et « couché dans une crèche », c'est, en effet, le Verbe Divin, le Fils du Dieu vivant, le Créateur du monde et le Rédempteur des hommes ; et les fidèles sont dans une sainte allégresse, en cette solennité de Noël, de pouvoir témoigner publiquement leur amour et leur adoration à cet Enfant, qui est Dieu et qui a daigné, pour sauver le genre humain de l'esclavage du péché, s'abaisser jusqu'au-dessous des Anges : *minuisti eum paulo minus ab Angelis.*

Au Dieu tout-puissant, au Verbe Incarné, à l'Enfant-Jésus, Fils du Très-Haut et Fils de Marie, « devant qui toutes les nations sont comme si elles n'étaient pas » et qui, cependant, a voulu naître sur la paille, pour nous sauver et pour nous donner l'exemple de l'humilité et du sacrifice, honneur, louange et adoration !

LA DIRECTION.

## L'AVENIR ÉTERNEL

## II. — LA RESPONSABILITÉ DE LA VIE

En nous faisant libres, Dieu a placé entre nos mains notre destinée ; c'est nous qui préparons notre future condition dans l'éternité.

Douée d'une capacité universelle, puisqu'elle conçoit même l'infini, notre âme ne saurait aimer *nécessairement* aucun bien particulier. Nous choisissons librement nos voies. Notre passé, notre expérience de chaque jour démontrent que le Créateur nous a favorisés du don de la liberté. C'est pourquoi nous sommes maîtres de nos œuvres et nous en portons devant nos semblables, aussi bien que devant Dieu, la glorieuse et redoutable responsabilité. Il est des hommes dont on a exalté la mémoire ; on a élevé en leur honneur des monuments, des arcs de triomphe ; on a même souvent associé leur souvenir aux temples et aux autels consacrés au vrai Dieu. Il est également des noms que l'histoire a flétris et qui demeureront à jamais, pour les cœurs les plus honnêtes, un objet d'exécration. Pourquoi l'estime ou le mépris, la louange ou le blâme, la récompense ou le châtiment, si l'homme n'agit que sous l'empire d'une fatale nécessité ? Fussions-nous privés de liberté, nous passerions comme l'oiseau, la plante, l'étoile, comme tous les êtres qui n'ont point d'intelligence, sans mérite, sans honte et sans gloire.

Nous sommes libres et responsables, mais non moralement indépendants ; toute notre vie doit être réglée par la volonté de Dieu. Nous sommes soumis à des lois : à la loi naturelle, laquelle est une participation et un reflet de la raison éternelle de Dieu ; à la loi positive, d'abord révélée à nos premiers parents, puis transmise par les patriarches, perfectionnée par Moïse et les prophètes et enfin couronnée par Jésus-Christ, dont les enseignements en ont fait par excellence cette loi parfaite et immaculée qui restaure les âmes et les hausse <sup>(1)</sup> au niveau des plus nobles sacrifices et de la plus sublime sainteté.

(1) Ps. 18, 8.

Ce n'est pas en vain que Dieu nous a manifesté sa volonté. Pourquoi nous aurait-il communiqué sa lumière, si nous avions le droit de marcher dans les ténèbres ou au seul flambeau de notre esprit, trop souvent victime de l'ignorance, de l'erreur, de vaines illusions? Pourquoi Dieu nous aurait-il prescrit des devoirs, s'il n'en exige l'accomplissement? Il a tout fait pour lui-même, pour le rayonnement extérieur de sa gloire : nous refuserions de le glorifier en aspirant à l'indépendance. Tout est d'ailleurs sagement ordonné dans l'univers, tout est soumis à des lois : nous ne saurions légitimement demeurer étrangers à l'ordre universel ; notre volonté doit être dirigée par Celui qui est le Maître souverain, la Sagesse infinie. Serions-nous soustraits à l'autorité de Dieu parce qu'ayant reçu de lui de plus précieux bienfaits, nous lui devons plus de reconnaissance et d'amour? Notre soumission envers lui ne doit-elle pas, au contraire, se mesurer en quelque sorte à l'excellence de ses dons? La charité est, du reste, notre premier devoir ; elle contient toute la loi et les prophètes <sup>(1)</sup> et elle conduit à l'obéissance, que le Seigneur préfère au sacrifice. <sup>(2)</sup> « Si vous m'aimez, a dit Jésus-Christ, vous observerez mes commandements. <sup>(3)</sup> Et quand il donna pour mission à ses apôtres d'évangéliser le monde, il leur dit : « Allez, enseignez toutes les nations leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. » <sup>(4)</sup> Aussi exclura-t-il de son royaume de gloire — lui-même l'a déclaré — tous ceux qui se seront contentés de croire et qui l'invoqueront en s'écriant : Seigneur, Seigneur, eussent-ils été prophètes ou thaumaturges ; ceux-là seuls seront admis au séjour du bonheur qui auront accompli la volonté de notre Père des cieux. <sup>(5)</sup>

En effet Dieu nous demandera un jour compte de toute notre vie. Rien n'échappera à son regard ; il n'y a point pour lui de ténèbres, ni d'oubli. Tous les mystères humains seront dévoilés : ceux qui se seront déroulés dans le secret des nuits et des solitudes aussi bien que dans le secret des cœurs. *Et le Seigneur rendra à chacun selon ses œuvres,* <sup>(6)</sup> et il se fera parmi les hommes un

(1) Math., 22, 40.

(2) I Reg., 15, 22.

(3) Joann., 14, 15.

(4) Math., 28, 19.

(5) Math., 7, 21.

(6) Math., 16, 27.

partage suprême et définitif : *les uns iront à l'éternel supplice et les justes à l'éternelle vie.* (1) Les élus verront la face de Dieu ; ils l'aimeront nécessairement et continueront sans interruption de l'aimer et de s'abreuver au *torrent de ces délices* ; car il trouveront en lui tout le bien, et jamais leur intelligence, informée par son essence, baignée dans sa beauté et toute imprégnée de sa gloire, ne pourra se fermer à sa lumière, ni cesser de le contempler. Les réprouvés seront, au contraire, à jamais privés de la vue de Dieu ; ils s'en iront loin du Bien infini pour lequel ils furent créés, loin de la société des bienheureux, subir un châtiment proportionné à leur ingratitude, à leurs désirs illégitimes et à leurs jouissances déréglées. Incapables de percevoir aucun motif nouveau qui modifie leur choix en les sollicitant victorieusement, soustraits, du reste, à l'influence de la grâce par le refus des suprêmes avances de la miséricorde divine, ils seront irrémédiablement fixés dans le mal et condamnés à souffrir des tourments sans fin, parce que leur cœur demeurera éternellement sans repentance.

Par ailleurs, il est juste et il est de quelque façon indispensable à la gloire extérieure du Seigneur, et au couronnement de ses œuvres qu'il se soumette toute créature et qu'il règne définitivement en maître absolu dans tout l'univers. Or l'impie, les pécheurs ne seraient plus efficacement retenus sur la pente de l'abîme ou ramenés de leur vie de désordres, et ils pourraient jusqu'à la fin se moquer de Dieu, s'il leur était possible d'échapper à son empire en rentrant dans le néant. Et quel encouragement recevrait le juste à vivre d'obéissance et d'abnégation, s'il devait, un jour, sans autre motif que la volonté arbitraire d'un maître inexorable, se voir déposséder de sa couronne de gloire ?

*Les uns iront à l'éternel supplice et les justes à l'éternelle vie.* Voilà où aboutiront inévitablement tous les travaux, tous les plaisirs, tous les rêves, toutes les ambitions. Nous descendons le fleuve du temps ; notre voix retentit, aujourd'hui, sur ses bords, mais elle ne tardera pas à rentrer dans le silence. Nous passons avec une effroyable rapidité ; bientôt nous dirons aux sciences et aux biens d'ici-bas un éternel adieu. Ah ! n'allons

---

(1) Math., 25, 46.

pas, par notre inconduite et l'oubli de notre destinée, diriger notre barque vers les lieux où le fleuve, après s'être divisé, se perd au fond d'abîmes ténébreux d'où s'élèveront à jamais des cris de désespoir, des sanglots et des gémissements ; mais, le regard tourné vers l'astre de la volonté divine, qui resplendit à l'horizon pour éclairer notre route, voguons vers le séjour béni que nous ferons résonner, de concert avec les élus durant des siècles sans fin, de nos chants de bonheur et de gloire.

J.-E. LABERGE, ptre.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### BÉNÉDICTION DU SAINT SACREMENT

Q. — Je suis aumônier dans une communauté de religieuses. La bénédiction du Saint Sacrement, avec la permission de l'évêque, s'y donne assez fréquemment. Il arrive qu'à certains jours l'unique servant fait défaut. La sacristine place alors l'encensoir et le voile huméral sur le palier de l'autel à ma portée et le salut se chante comme à l'ordinaire. Je me demande si cette bénédiction sans servant est bien dans l'ordre ?

R. — Vous avez raison d'être inquiet. Car s'il y a des décrets qui permettent en certains cas de célébrer la messe sans servant, il n'y en a pas qui autorisent à donner la bénédiction *solemnelle* sans servant. Cette bénédiction avec l'ostensoir exige au moins un servant (l'Église en demande trois ou quatre), pour éviter surtout le geste disgracieux d'un prêtre en chape qui s'impose le voile huméral.

Quand il vous arrive de manquer ainsi de servant, voici la méthode suggérée par les *Ephémérides Liturgiques* et qui est tout à fait conforme aux règles de la liturgie et au bon sens. Vous prenez le surplis et l'étole, vous ouvrez la porte du tabernacle et après le *Tantum ergo*, vous donnez la bénédiction avec le ciboire.

Faites bien comprendre à vos religieuses qu'en faisant cette cérémonie suivant les règles de l'Église qui veut *ut sancte et decore Sancta tractentur*, elles ne perdent aucun des fruits qui y sont attachés. Avertissez-les aussi qu'elles sont tenues de se procurer un servant, même pour la messe basse ; parce que s'il est toléré qu'une femme réponde, l'obligation de fournir un servant convenable, *quantum fieri potest*, demeure toujours.

À ce propos, nous ferons remarquer qu'au salut chanté avec un seul servant, il ne faut pas se casser la tête au sujet de l'encen-

sement pendant que le prêtre bénit l'assistance avec l'ostensoir. Cet encensement peut être d'autant plus facilement supprimé, qu'il n'est autorisé que par l'usage ; « l'usage contraire est préférable », dit LeVavasseur. Nous ne voulons pas dire qu'il faille abolir cet usage là où il existe, mais que nous pouvons le mettre de côté, chaque fois que le servant a quelque autre chose à faire à ce moment.

### CHRONIQUE DIOCÉSAINNE

**Cérémonie de la tonsure.** — Samedi après-midi, dans la chapelle de l'Archevêché, Sa Grandeur Mgr Roy a conféré la tonsure à MM. les abbés Hector Benoît, J.-R. O'Connor, du diocèse de Manchester, et Chs McHugh, du diocèse de Saint-Jean.

**Ordinations.** — Samedi matin, à la Basilique, il y eut une imposante cérémonie d'ordination. Sa Grandeur Mgr Roy officiait, assisté de M. le Chanoine Gignac, directeur du Grand Séminaire et du R. P. Georges-Albert, de l'ordre des Frères Mineurs.

Ont reçu les ordres moindres : M. l'abbé Thomas Ennis, du diocèse de Québec, les RR. Pères Joseph Métivier, Armand Groulx, Honoré Lapointe, Laurent Lapalme et Hervé Morin, religieux de Sainte-Croix.

Ont été élevé au sous-diaconat : MM. les abbés Philéas Gagnon, Narcisse Dufresne, David-G. Petitgrew et Irénée Beaudoin, du diocèse de Québec ; les RR. Pères Godefroi Clément, Charles Charron et Jean-Baptiste Plouffe, religieux de Sainte-Croix.

A reçu la prêtrise : le R. Père Hidulphe Vinel, de l'ordre des Frères Mineurs.

— Dimanche matin, dans la Basilique, Sa Grandeur Mgr Roy a conféré le diaconat aux sous-diacres dont les noms suivent :

MM. les abbés Adolphe Moreau, Apollinaire Blais, Hermas Roy, Philéas Gagnon, Narcisse Dufresne, David Petitgrew, Irénée Beaudoin, du diocèse de Québec ; Alfred Constant, du diocèse de Manchester ; J.-C. McDonald, Jos. Rooney, du diocèse de Charlottetown ; P. Leblanc, L. McDonald, du diocèse d'Antigonish ; Ephemius Chabot, du diocèse de Springfield ; les RR. PP. Stanislas Ferland, Jean-Marie Benoît, Émile-Marie Auger et Antoine-Marie Saint-Pierre, de l'ordre des Frères Mineurs ; Godefroi Clément et Charles Charron, des Pères de Sainte-Croix.

**Bénédiction d'église.** — Dimanche matin, Sa Grandeur Mgr Roy a béni la nouvelle église du Très Saint Sacrement, dont les

RR. Pères de la Congrégation du T. S. Sacrement commençaient la construction sur le chemin de Ste-Foy, il y a à peine trois mois. Sa Grandeur était assistée des RR. Pères Arthur Letellier, S. S. S., supérieur de la maison de Montréal, et Arthur Côté, S. S. S., directeur de la fraternité de langue anglaise du T. S. Sacrement de Montréal. On remarquait à cette cérémonie religieuse : Mgr François Pelletier, supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval, Mgr C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique, MM. les abbés C.-N. Gariépy, du Séminaire, A. Boulet, du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, C. Lemieux, du Collège de Lévis, H. Scott, curé de Sainte-Foy, L.-P. Delisle, curé de la Rivière-Onelle, Eustache Maguire, curé de Sillery, les RR. PP. J. Lalonde, S. J., curé de Notre-Dame du Chemin, et Albert, franciscain, du Couvent de Québec, les RR. Pères F. Gaudet, S. S. S., de New York, J. Thibault, S. S. S., de Montréal, A. Michaud, S. S. S., directeur du Juvénat à Terrebonne, A. Pelletier, S. S. S., économiste, Cyprien Jean, et A. Caron, S. S. S., de la maison de Québec, L. Tardif, S. S. S., de Montréal, MM. les abbés Louis Garon, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Arthur Dumais, aumônier de l'Asile du Bon-Pasteur, A. Collet, A. Huot, rédacteur à l'*Action Catholique*, Th. Gelly, aumônier du Couvent de Bellevue, Cléophas Leclerc, Cyrille Gagnon, du Séminaire de Québec et Alfred Boulet, vicaire à Saint-Joseph de Lévis.

M. l'abbé Alph. Gagnon, dirigeait les cérémonies.

Après la bénédiction de la nouvelle église, la messe solennelle a été chantée par le R. P. Cyprien Jean, S. S. S., assisté des RR. Pères J. Thibault et Arthur Côté, S. S. S., comme diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance a été prononcé par le R. Père L. Tardif, S. S. S.

La journée s'est terminée par une heure d'adoration, prêchée par le R. Père Thibault, S. S. S., et le soir par un sermon prononcé par le R. P. Letellier, S. S. S., suivi d'un salut solennel.

**Date des vacances avancée.** — A cause de l'épidémie de grippe qui sévit parmi les élèves, le Séminaire de Québec et le Couvent des Ursulines ont été forcés de fermer leurs portes lundi matin. Les élèves prendront congé jusqu'au 7 janvier prochain.

**Cérémonie et profession religieuse.** — Mardi, 21 décembre, Sa Grandeur Mgr Roy présidait une profession religieuse à l'Hospice des Sœurs de la Charité. Sa Grandeur, qui a aussi prononcé le sermon de circonstance, était assistée de M. l'abbé U. Perron, aumônier de la communauté et de M. l'abbé J.-E. Thériault, eccl.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels :

Sara Breton, de Saint-Alphonse de Thetford, en religion  
Sœur Sainte Sara ; Anna Lamontagne, de Saint-Michel de Belle-



chasse, en religion Sœur Sainte Catherine de Sienne ; Marie-Louise Roy, de Sainte-Marie de la Beauce, en religion Sœur Sainte Roseline ; Adéline Roy, de Saint-Norbert d'Arthabaska, en religion Sœur Saint Théodoret, choristes. Albertine Dubois, de Saint-Alphonse de Thetford, en religion Sœur Sainte Florienne ; Georgianna Fortin, de Saint-Côme, en religion Sœur Saint Servule ; Marie-Anna Gilbert, de Saint-Georges, en religion Sœur Sainte Arminia ; Marie-Anne Breton, des Saints-Anges, en religion Sœur Sainte Aquiline, auxiliaires.

Ont renouvelé leurs vœux annuels :

Marie-Anne Hallé, de Sayabec, en religion Sœur Sainte Lucina ; Marie-Eustelle Truchon, de Matane, en religion Sœur Marie du Bon-Pasteur ; Gratia Gagné, de Thetford, en religion Sœur Sainte Fernande ; Donalda Lemieux, de Saint-David, en religion Sœur Sainte Marguerite d'Écosse ; Blanche-Yvonne Duchesneau, de l'Ancienne-Lorette, en religion Sœur Sainte Déotile ; Rose-Aimé Thériault, de Sainte-Anne de la Pocatière, en religion Sœur Marie de Béthanie ; M.-Emma Roberge, de Limoilou, en religion Sœur Saint Adelphe ; Claire O'Brien, du Lac Noir, en religion Sœur Saint Théotiste ; Marie-Julie Belleau, de Sainte-Cécile de Whitton, en religion Sœur Marie du Sacré-Cœur ; Marie-Anne Bérubé, de Saint-André de Kamouraska, en religion Sœur Saint Louis de Montfort, choristes. Odile Desrochers, de Holyoke, en religion Sœur Saint Pierre Claver ; Emma Roy, de Sainte-Cécile de Whitton, en religion Sœur Saint Publius ; Laura Baillargeon, de Sainte-Hénédine, en religion Sœur Saint Fabius, auxiliaires.

Assistaient au chœur : MM. les abbés A. Belleau et L. Belleau, de Lambton ; J.-M.-V. Dodier, curé de Sainte-Cécile de Whitton ; A. Belleau, de Saint-Jean-Baptiste de Québec ; F. Belleau, du Séminaire ; N.-J. Proulx, de Québec ; les Révérends Pères J.-P. Breton, C. S. V., J.-M. Allard, du Patronage de Saint-Vincent de Paul.

---

## NOUVEAUX ARCHEVÊQUES

Le Saint-Siège vient de nommer Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Régina, Sa Grandeur Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface et Sa Grandeur Mgr A. Synnot, archevêque de Winnipeg.

Aux nouveaux archevêques nous offrons respectueusement nos hommages et nos vœux.

## VARIÉTÉS

### LA MESSE SOUS LES OBUS

*Rien de plus touchant que cette naïve missive d'un soldat français que nous reproduisons avec son orthographe sommaire ; on verra à quelle hauteur peut atteindre l'âme des simples.*

Ma bonne tante et cousine,

Je vous ai promis de vous écrire souvent, mais je n'ai pas encore eut presque le temps ; je profite aujourd'hui pour vous donner de mes nouvelles ; depuis deux jours nous sommes en contact avec l'ennemi ; heureusement, mon bataillon est placé en réserve pour soutenir d'autres forces ; il n'a subit aucune pertes, malgré les obus boches tombés en quantités auprès de nous, mais bien inutilement, et les balles qui ont sifflé nombreuses au-dessus de nos têtes. Nous sommes toujours aussi courageux, cela a même été pour moi l'occasion d'émotions que je vais vous raconter. Donc, dimanche, qui était hier, je me préoccupait de pouvoir assister à la messe ; j'avais aperçut, la veille, plusieurs aumôniers ; sur la porte de l'église, une petite pancarte indiquait messe à 8 heures ; mais à l'heure indiquer, nous n'étions que deux pour y assister, un caporal infirmier du régiment voisin devait la célébrer. La pauvre petite église était bien endommagée, tous les vitraux étaient cassés, plus de toit, la voûte avait été défoncée par un obus, et on apercevait le ciel ; seule la partie du chœur était à peu près intacte. Il me semblait que c'était un grand honneur de tenir compagnie au bon Dieu dans un tel dénuement. Aussi, je fus content lorsque je vis entrer l'abbé ; il m'apprit que bien que j'eusse déjeuné, je pouvais communier ; le Pape a permis aux soldats de le faire, considérés qu'ils sont en permanent danger de mort ; c'est la pratique du saint Viatique appliqué aux combattants.

A peine le prêtre a-t-il revêtit ses ornements pour célébrer la messe, qu'un obus éclate avec un fracas formidable à 150 mètres de nous. Alors l'abbé me dit : « Vous savez, lorsque le Saint Sacrifice est commencé, il faut le terminer. » Mais je lui répondit aussitôt : « Quoi qu'il arrive, je resterai là. » Et la messe commence.

Vers l'Évangile, quatre soldats entre et reste jusqu'à la fin, cependant que les obus continuaient leur sinistre vacarme ; et j'en vins presque à désirer que l'un d'eux éclatât au-dessus de nous et nous apportât la mort, au moment où le prêtre renouvel-

lait sur l'autel le sacrifice de la croix. J'aurais eût, je crois, une force prodigieuse pour franchir le grand passage à ce moment-là ; il me semble que j'aurais été bien reçu en paradis si j'étais mort au pied de l'autel et pour le salut de la France ; il n'en fut rien, je quittai l'église bien portant. Vous voyez, ma tante, ma journée était bien commencée ; le soir, je regardais les feux de notre artillerie qui, avec une magnifique vigueur, canonnait les Boches sans répit. Cette musique nous apparaît tous les soirs comme le chant de la patrie pour nous endormir, nous, les vieux soldats, qu'on peut compter aujourd'hui, car, ma bonne tante, beaucoup ne sont plus de ce monde, et ces héros, Dieu les récompensera. Voilà, ma bonne tante, ma journée d'aujourd'hui, des petites émotions douces et fortes que je n'oublierai jamais. Je voudrais bien recevoir de vos nouvelles, je n'ai encore rien reçu depuis que j'ai quitté Mâcon ; ma pauvre femme doit se faire bien du mauvais sang.

J'espère, ma bonne tante, que ma lettre vous fera plaisir ; en attendant, je vous embrasse bien fort. Voici mon adresse : M., ... e d'infanterie.

— *Croix*. (Paris).

## LES LIVRES

M. l'abbé J.-A. POULIN. *Matière d'examen final pour le certificat d'instruction religieuse* sur les explications du catéchisme de Québec, Montréal et Ottawa. Aux enfants de dix ans. Québec (Imp. Dussault et Proulx, enreg.). Brochure de 64 pages. Prix : 8 sous l'unité, 75 sous la douzaine et \$5.00 le cent, frais de poste non compris.

Monsieur l'abbé Poulin publiait, en 1911, le *Catéchisme du Premier Communiant*. Comme les quelques notions religieuses contenues dans cet opuscule ne suffisent pas à l'enfant devenu plus âgé et qu'il lui faut des connaissances plus étendues de la religion pour faire, selon les recommandations de Pie X, sa communion solennelle, l'auteur a cru bon de publier une explication sommaire du catéchisme diocésain, mise à la portée des enfants de dix ans. C'est cet ouvrage qui vient de paraître sous le titre : *Matière d'examen final pour le certificat d'instruction religieuse*.

Ce travail, fait d'abord pour les élèves de l'Hospice Saint-Charles, dont M. l'abbé Poulin est l'aumônier, se recommande par sa simplicité, sa brièveté et sa clarté. *Simplicité* : L'auteur a évité soigneusement les termes techniques, pour n'employer que les mots connus des enfants, les expressions qui leur sont familières. *Brièveté* : Qu'on ne se laisse pas effrayer par les 64 pages du fascicule. En les parcourant, on se sent vite à l'aise dans le texte. Les questions, et surtout les titres et sous-

titres sont dégagés par de larges espaces. Le travail typographique est aussi soigné et sans lourdeur. Cette étude très substantielle porte sur toutes les questions importantes du catéchisme ; mais elle est courte, parce que le verbiage des périphrases en a été absolument banni. *Clarté* : Il fallait être clair et aussi rendre facile le travail d'assimilation chez les élèves. Rien qui plaise d'ailleurs comme la clarté. L'auteur a mis en relief les diverses parties d'une même réponse en les numérotant et interlignant. Dans les sujets traités le point important en dogme, et le côté pratique en morale sont bien saisis. Certaines définitions et réponses très complexes du catéchisme sont heureusement simplifiées.

Ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Poulin rendra certainement service aux enfants et à ceux qui ont à les préparer pour la communion solennelle ; souhaitons, avec l'auteur, qu'il contribue à éclairer assez les jeunes intelligences, pour les tourner davantage vers le Dieu qui aime les prémices de la vie.

*L'Almanach Rolland*. Publié par la Compagnie J.-B. Rolland et Fils, N° 53, rue Saint-Sulpice, Montréal. Prix : 15 sous l'exemplaire, franco par la malle, 20 sous.

L'Almanach Rolland, Agricole, Commercial et des Familles ayant maintenu depuis son apparition une vogue toujours croissante, arrive, avec l'année 1916, à sa cinquantième édition (Noces d'Or), couronné du brillant diadème d'une renommée sans égale et d'un mérite incontestable.

Cette édition contient, outre le calendrier ordinaire des almanachs, des éphémérides, de précieux renseignements ainsi que plusieurs récits très intéressants par des auteurs canadiens connus des lecteurs assidus de l'Almanach.

Mgr GAUTHEY. *Les Paroles de la guerre*. Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 3.50 francs. En vente chez J.-P. Garneau, à Québec.

Ce volume contient les écrits que Mgr l'archevêque de Besançon a composés depuis le début de la guerre et les paroles qu'il a prononcées selon les circonstances.

Chaque semaine, une causerie de deux pages, dans la *Semaine religieuse* de Besançon, portait dans tout le diocèse l'avis utile, la parole opportune, la pensée actuelle du chef de ce diocèse.

En outre on trouvera dans ce livre les lettres pastorales publiées au cours des événements et les allocutions prononcées dans quelques cérémonies.

Ce recueil représente donc l'apostolat d'un évêque français pendant la première année de la guerre. Rien d'apprêté. Tout y est vivant et pris sur le fait.

On pourra, en lisant ces belles pages, revivre les événements et les émotions d'une année tragique entre toutes.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### AUSSE ANCIENNE QUE LE MONDE

Il faut tenir au respect de la loi du dimanche et en exiger l'observation publique, l'exiger encore, l'exiger toujours. Il faut en regarder la violation comme une des plaies les plus funestes qui puissent s'abattre sur notre société ; car, remarquons-le bien, de l'observation de ce sage et rigoureux précepte dépend l'observation d'une foule d'autres non moins importants. Sans le dimanche libre, comment l'ouvrier catholique accomplira-t-il ses devoirs de religion ? Comment perfectionnera-t-il son instruction religieuse ? Comment conservera-t-il ce qu'il sait déjà ? Sans son dimanche à lui, comment pourra-t-il améliorer, perfectionner, sanctifier sa vie intérieure, chercher dans la fréquentation assidue des sacrements la force dont son âme a besoin pour résister aux sollicitations du péché, et pour secouer sa tiédeur

Sans le dimanche pour prier et pour se reposer, qu'est-ce qui empêchera le matérialisme, l'indifférence et l'impiété d'envahir le cœur de l'ouvrier et d'en faire un anticlérical et un sectaire ?

C'est dans cet esprit et avec cette conviction que nous avons réclamé, sans relâche, pour nos ouvriers la cessation du travail du dimanche.

Ce n'est pas une nouveauté que cette loi. Elle est vieille comme le monde, comme la loi naturelle, dont elle découle, du moins, quant à sa substance. <sup>(1)</sup> Le Créateur, qui eût pu créer l'univers par un seul désir de sa pensée éternelle, s'est astreint le premier à distribuer le travail de la création en six jours. « Et il se reposa le septième jour, dit la Genèse, de tout le travail qu'il avait fait ; et il bénit ce jour et il le sanctifia. » <sup>(2)</sup> Si le bon Dieu a voulu agir ainsi, ce ne pouvait être que pour donner à l'homme,

(1) S. Thom., 2-2, Q. 122, a. 4.

(2) Gen., II, 2, 3.

et dès le commencement du monde, la forme invariable et sagement proportionnée de la distribution des jours en jours de repos et en jours de travail.

L'homme, créature d'un Dieu légitimement soucieux de sa gloire, a envers son créateur des devoirs très graves à remplir ; pour lui en favoriser l'accomplissement, celui-ci, dans sa providence, a voulu lui ménager un jour, le septième, où il s'arracherait aux ouvrages serviles pour rendre au Seigneur les hommages qu'il lui doit, pour implorer sa clémence et ses bénédictions, pour voir, en un mot, aux graves affaires de sa conscience ; et ce jour, ce septième jour, il l'a béni et sanctifié, *et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum.*

La loi de la sanctification du dimanche est donc aussi ancienne que le monde ; elle est d'institution divine, ayant été établie par l'autorité du Créateur et consacrée par son exemple même.

Une telle loi mérite et exige le respect des chrétiens ; des chrétiens qui récitent dans leur prière du soir les dix commandements de Dieu et qui comprennent ce que signifie le troisième : « *Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement* », ne peuvent pas refuser au bon Dieu les quelques sacrifices matériels que leur impose cette loi sainte ; c'est leur devoir d'y obéir. Le salut de l'âme importe avant tout. L'argent gagné le dimanche en violation de la loi de Dieu pèsera lourdement sur la conscience de l'ouvrier chrétien, quand viendra l'heure du jugement.

Puisse notre peuple, éclairé de mieux en mieux, comprendre toujours le commandement divin et s'y soumettre avec respect. Puisse-t-il aussi avoir toujours sous les yeux l'exemple de dirigeants et de gouvernants fidèles à suivre et à faire suivre les graves prescriptions de la loi de Dieu.

V. G.

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### C'EST JUSTICE

Nous avons déjà écrit, sur le compte de certains adversaires avec lesquels les prohibitionnistes des Trois-Rivières ont dû combattre, des appréciations qui n'étaient pas précisément très tendres ; nous le regrettons d'autant moins que nous avons le

plaisir, aujourd'hui, de pouvoir marquer au fer rouge les mêmes personnages en nous servant des déclarations faites en chaire par Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

Voici, d'après M. Joseph Barnard, du *Bien Public*, ce qu'aurait dit Sa Grandeur :

« A l'exemple de quelques indignes citoyens, certains membres du corps de police n'ont pas craint d'encourir l'excommunication en se déclarant prêts à brutaliser les membres du « clergé. »

Le directeur du *Bien Public* continue :

Monseigneur plaint ceux qui ont cédé sous les menaces indignes de certaines autorités et dit que c'est infamie, de la part de ces maîtres, d'avoir brutalisé aussi honteusement la conscience de pauvres journaliers.

Sa Grandeur ajoute que certains membres du Conseil de ville viennent de donner la preuve qu'ils ne comprennent pas les responsabilités de la charge qu'ils occupent, et qu'ils devraient immédiatement se démettre de fonctions dont ils sont indignes. Notre corps de police non plus n'a pas fait son devoir ; il ne nous a pas donné la protection que le public était en droit d'avoir. Si la paix n'a pas été troublée, c'est grâce aux prêtres et aux membres du Comité de Tempérance qui n'ont cessé de supplier la foule de patienter, de tout endurer, de ne pas récriminer contre les provocations. En sorte que s'il n'y a pas eu de bagarre, et si la paix a pu, malgré tout, être maintenue, cela ne dépend ni de la police ni de ceux qui étaient chargés de garantir le bon ordre.

De tout ceci, conclut M. Barnard, il ressort clairement pour nous que durant la votation du règlement de prohibition, ni le Conseil de ville, ni les officiers publics n'ont rendu justice à la population. Une enquête prompte et rigoureuse s'impose, et c'est le devoir de tous les citoyens de l'exiger. Si le Conseil de ville, alors qu'il devait être impartial, s'est délibérément jeté dans la mêlée, ayant avec lui tout le poids d'une administration payée de nos deniers et pour notre seul bénéfice, il a accompli là un abus de pouvoir et un détournement d'organisation civique dont chacun de ses membres qui s'est prêté au jeu, doit être tenu personnellement responsable.

Se faire donner le fouet quand on l'a mérité, ça peut faire mal; mais c'est justice.

AUBERT DU LAC.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

MGR BRUCHÉSI ET LA PROHIBITION

D'une fort belle lettre adressée, le 16 décembre 1915, aux paroissiens de Sainte-Rose par Sa Grandeur Mgr Bruchési, nous détachons les passages suivants :

« Il se fait actuellement parmi vous une campagne de laquelle nous ne pouvons pas nous désintéresser. Des hommes de bonne volonté, aidés et soutenus par vos prêtres dévoués, ont entrepris de faire disparaître de votre paroisse le commerce de l'alcool en faisant appliquer la loi dite de prohibition. Nous tenons à leur dire qu'ils ont tout notre appui.

Quand, en 1905, nous inaugurons une croisade contre l'intempérance, nous n'espérons pas, nous l'avouons, qu'elle aurait un si beau résultat. Le mal était si étendu et si profond ! Il importait alors et surtout de réagir contre les causes les plus prochaines d'intempérance : le trop grand nombre de débits de boissons, l'usage dans les familles d'offrir des spiritueux à tout propos, la funeste habitude du petit verre ou de « la traite ». Il ne semblait presque pas possible de demander davantage.

Mais l'élan donné s'est propagé petit à petit ; on a mieux compris les bienfaits de la tempérance et la nécessité de faire des sacrifices pour l'implanter de plus en plus.

C'est ainsi que des paroisses ont pris le parti de faire disparaître de leur territoire tout débit de boissons, et elles n'ont pas été lentes à en constater les heureux résultats. D'autres paroisses, et des villes même, en nombre de plus en plus grand, sont entrées dans le mouvement pour leur plus grand bien.

Nous-même, au cours de nos visites pastorales, avons pu nous rendre compte que les paroisses les plus prospères, les plus heureuses et les plus ferventes sont celles où la sobriété est en honneur. Les débits de boissons n'ont produit nulle part de bons fruits. Là où la vente des liqueurs n'est pas permise, au contraire, l'économie est pratiquée, les lois de la morale sont mieux respectées, la piété est mieux comprise, la paix règne davantage dans les familles. Nous avons confiance que Sainte-Rose tiendra à être une de ces paroisses dont nous venons de parler. Dans cette lutte contre l'alcoolisme, la politique n'a rien à voir. Il n'y a qu'une question de moralité et de patriotisme bien entendu. Voilà pourquoi il nous est permis de faire appel à la conscience de nos fidèles. Nous espérons qu'à Sainte-Rose notre confiance ne sera pas déçue.»

---

**Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.**



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

| ANNÉES          | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|-----------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909            | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910            | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911            | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912            | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913            | 349      | 24,492                  | 47,957   | 428,745.31   |
| 1914            | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |
| 1915 (30 sept.) | 454      | 31,593                  | 60,436   | 728,681.78   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, Édifice "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé: Cinq millions de piastres

Capital payé: Deux millions de piastres

Réserves: Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ\*

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un des enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêt.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | PAR MOIS |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41   | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05   | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 322.72   | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44   | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2357.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37   | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70   | 1239.61  | 1859.89  | 2490.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17   | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.81   |
| 14  | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64  | 2461.64  | 3608.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78  | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87  | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03  | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35  | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91  | 3504.35  | 5267.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA  
HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES PROVISIONS BISCUIITS  
LÉGUMES CONSERVES DE FRUITS  
FRUITS SECS  
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

E

inte-

LES

tous  
ants,  
UN

le de  
es :

00

.88  
.70  
.97  
.97  
.06  
.61  
.99  
.59  
.80  
.05  
.77  
.87  
.31  
.06  
10  
91  
00  
91  
15  
29  
90

E

ta  
ix

it  
it  
s  
e

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques  
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

### J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'EGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



**La Compagnie Gauthier & Frère**  
 — INCORPORÉE —  
**PEINTRES - DECORATEURS**

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

---

# PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

---

ACHETEZ

— VOS —



# FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

— ◆ ◆ ◆ —  
QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

**COFFRETS DE SURETÉ** à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

**LA CAISSE D'ÉCONOMIE**, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles